



Année	I	II	III	IV
Discipline principale ¹	Instrument I (60')	Instrument II (60')	Instrument III (60')	Instrument IV (60')
Disciplines complémentaires	Culture musicale Jazz I ² - CMJPP I (90')	CMJPP II (90')	CMJPP III (90')	CMJPP IV (90')
	Second instrument I (30') ³ Musique d'ensemble (90') ⁴	Second instrument II (30') Musique d'ensemble (90')	Second instrument III (30') Musique d'ensemble (90')	Second instrument IV (30') Musique d'ensemble (90')
Examens	Instrument I ⁵	Instrument II	Instrument III	Instrument IV
	CMJPP I ⁶	CMJPP II	CMJPP III	CMJPP IV

¹: toutes les disciplines instrumentales (piano, guitare, chant, cuivres, bois, contrebasse, basse électrique, batterie).

²: théorie, solfège, analyse (modules de formation pour le solfège rythmique, l'histoire du jazz, l'écriture jazz et l'informatique musicale).

³: le piano, pour les instruments mélodiques et batterie ; le chant, pour pianistes et guitaristes.

⁴: ateliers, une participation au moins aux activités du BBCF, projet personnel (concert, CD, création).

⁵: examen annuel, obligatoire et éliminatoire, au mois de février.

⁶: examen annuel, obligatoire, au mois de juin.

La durée de la formation est en principe de quatre ans. La certification (examen final) est possible après au moins deux ans de cours.

Disciplines complémentaires :

- exigences minimales (CMJPP I et II, ainsi que la pratique du second instrument pendant au moins deux ans) ;
- possibilité de prolonger la formation en culture musicale (CMJPP 3 et 4) ainsi qu'instrumentale (second instrument 3 et 4) ;
- un projet de musique d'ensemble par année scolaire.

Chaque élève participe à au moins une audition commune des classes PP par année.

Des aménagements scolaires sont prévus dans le cadre du programme SAF (Sports-Arts-Formation).

Taxe de cours forfaitaire: CHF 1'435.-/semestre (conformément à l'Ordonnance du 28 mai 2013 fixant les taxes de cours au Conservatoire)

Adopté en mai 2010 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport